

Résidence  
Le Clos du Moulin

Edition 2022

EHPAD de BOESCHEPE-GODEWAERSVELDE



# Livret d'accueil du résident

101 Chemin des Loups, 59299 Boeschepe  
Tél : 03.28.50.59.00 -  
Fax : 03.28.50.59.01

@ : [accueil@ehpad-leclosdumoulin.fr](mailto:accueil@ehpad-leclosdumoulin.fr)

# Sommaire



## **Bienvenue à la Résidence Le Clos du Moulin**

Le mot de la Direction	p.1
La situation et l'environnement	p.2
La Résidence	p.3
L'hébergement	p.4
Nos engagements	p.5
Le personnel	p.6

## **Accueil et admission**

L'accès à la Résidence	p.7
L'admission	p.8
Les frais de séjour	p.9
Votre chambre	p.10
Renseignements pratiques	p.11

## **Un accompagnement de qualité**

La vie sociale	p.13
Les animations	p.14
La restauration	p.15
Votre santé	p.16-17
Vos droits	p.18

<b>Les instances constitutives</b>	p.19
------------------------------------	------

<b>Les contacts</b>	p.20
---------------------	------

<b>La charte des droits et des libertés de la personne accueillie</b>	p.21
---	------



## Le mot de la Direction

Le Conseil d'Administration, le personnel et la Direction sont heureux de vous accueillir au sein de la **Résidence Le Clos du Moulin**.

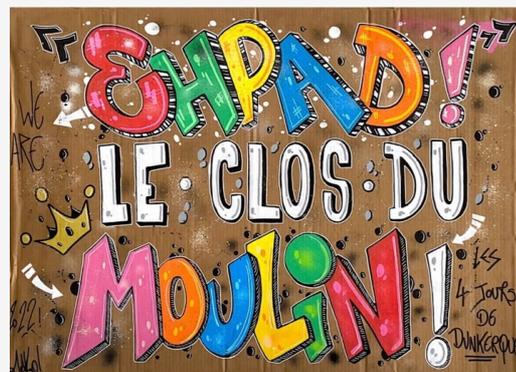
Ce livret d'accueil a été élaboré dans le cadre de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Bien plus qu'une obligation réglementaire, il a été rédigé pour faciliter votre arrivée au sein de l'Etablissement.

La Résidence est engagée dans une démarche qualité qui vise à améliorer la qualité de la prise en charge globale du résident. Nous espérons vivement que vous trouverez l'accompagnement et le soutien utile à la réalisation de votre projet de vie tant dans le domaine de la santé que de la vie sociale.

Ce livret vous est remis pour une meilleure connaissance de la Résidence, il est également destiné à votre famille.

Nous restons cependant à votre disposition pour vous accueillir et vous guider au sein de notre établissement.

**La Direction**



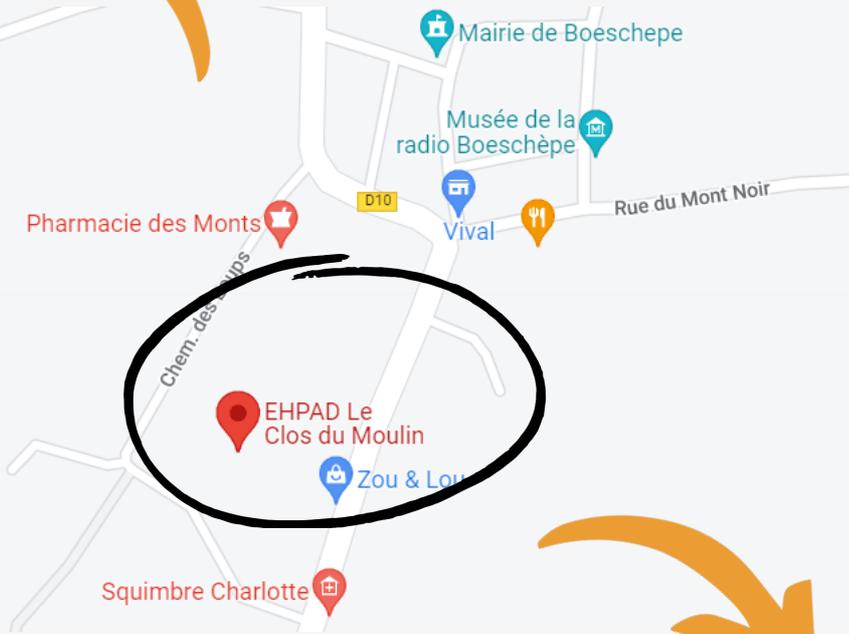
## Bienvenue à la Résidence Le clos du Moulin



L'EHPAD a intégré le GCMS en 2017.

Le GCMS est un groupement de 31 EHPADs répartis sur trois territoires : la MEL, les Flandres Intérieures et le Hainaut. Le GCMS est un espace de coopération se traduisant par des actions de mutualisation en matière de formation, de conseil, de ressources humaines ou d'achat.

DUNKERQUE



LILLE



Moulin de l'Ingratitude à Boeschepe



La situation et l'environnement



Situé au cœur des Monts de Flandre, la **Résidence Le Clos Du Moulin** est une structure neuve qui a ouvert ses portes le 24 avril 2019.

Elle résulte de la fusion en 2009 des EHPAD de BOECHÈPE et de GODEWAERSVELDE (2 sites).

L'EHPAD est un établissement public autonome qui relève du champ médico-social, membre de la Fédération Hospitalière de France (F.H.F).

L'établissement est habilité à recevoir des personnes de 60 ans et plus. Des personnes de moins de 60 ans peuvent également être admises sur dérogation et sous réserve que leur état de santé soit compatible avec la vie en communauté.

Sont accueillies des personnes valides et autonomes, capables d'effectuer seules les gestes de la vie quotidienne, mais également, des personnes en perte d'autonomie et qui ont besoin d'être aidées pour accomplir les actes ordinaires de la vie courante.



## L'hébergement classique

Cette unité est répartie sur deux étages avec un accueil de 19 lits au 2ème étage et 32 lits au 1er étage. Chaque étage possède un salon de détente, une terrasse extérieure, ainsi qu'une salle de bain commune pour prendre des bains

thérapeutique.

La salle de restaurant commune pour les repas

se situe au 1er étage.

Un jardin extérieur est aménagé avec des allées de promenade.

## L'hébergement en Unité de Vie Alzheimer

L'UVA est une petite unité d'hébergement spécialisé de 14 lits. Elle accueille les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et désorientées, auxquelles elle propose un projet de vie qui prend en compte les difficultés liées à la maladie, telles que les angoisses ou les troubles du comportement.

Le lieu est adapté pour une mise en sécurité des personnes. Les critères d'entrée et de sortie sont définis dans le cadre du projet de soins.

L'entrée en UVA se fait sur avis du médecin coordonnateur.

**D'une capacité d'accueil de 65 lits en chambres individuelles, réparties sur deux étages, l'établissement accueille ses résidents en hébergement permanent dans des espaces beaux, gais et lumineux.**

**Il est proposé deux types d'hébergement :**

**Unité d'EHPAD classique  
51 lits**

**Unité de Vie Alzheimer  
14 lits**



**L'hébergement**

Vous accompagner en tenant compte de votre histoire de vie, de votre personnalité, de vos habitudes.

Sauvegarder votre santé, vous encourager, maintenir et promouvoir votre autonomie, et ce dans la mesure des moyens qui nous sont alloués.

Respecter votre dignité, votre intimité, vos croyances.

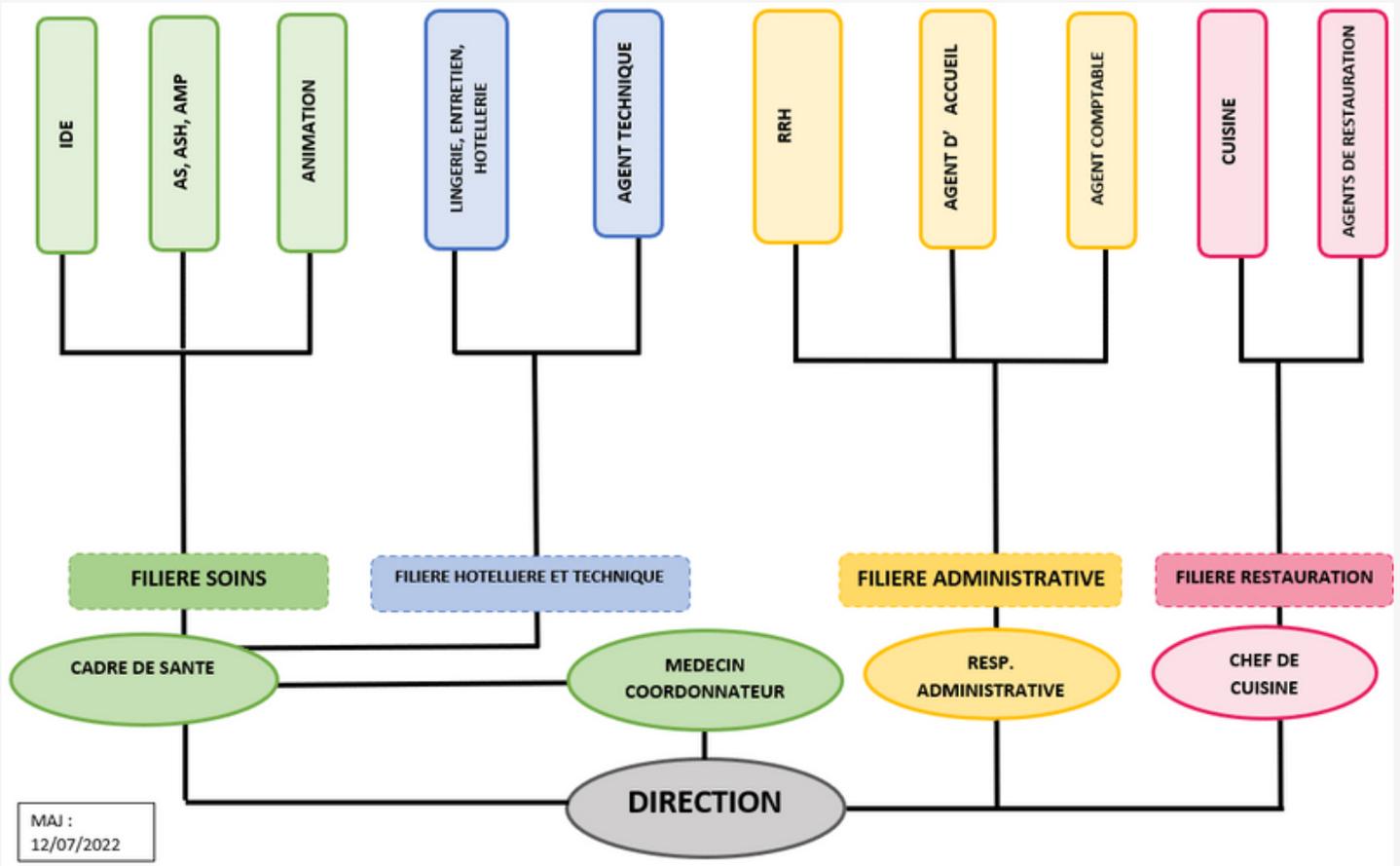
Vous assister chaleureusement avec professionnalisme.



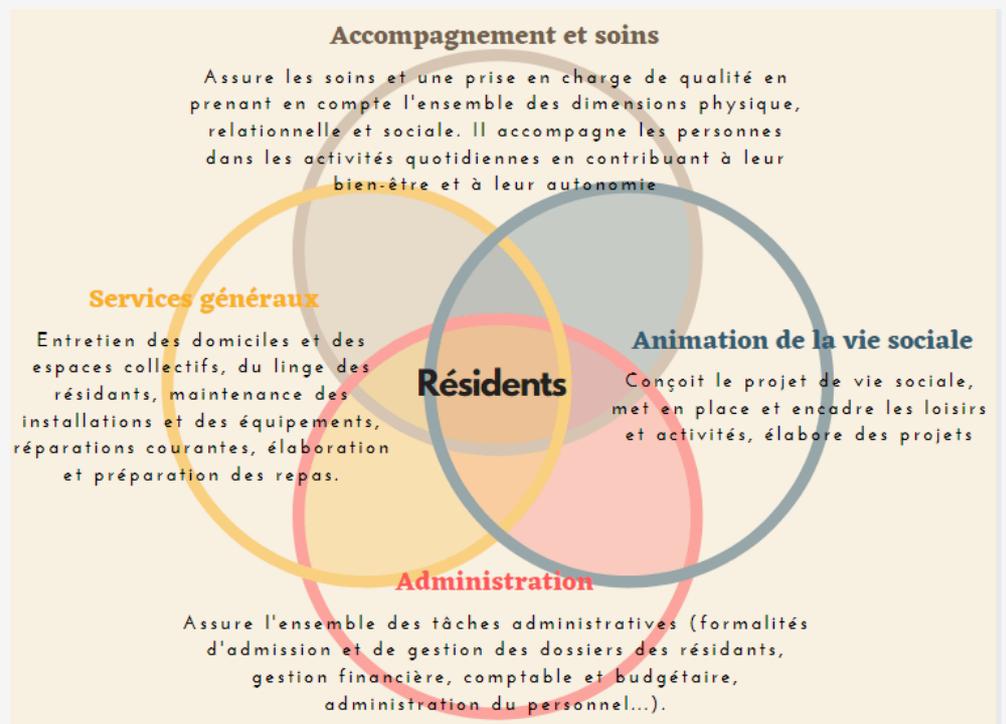
### Valeurs



## Nos engagements



... pour répondre au mieux au besoins de nos aînés



# Le personnel

## Les horaires d'ouverture de l'accueil

Pour toutes demandes de renseignements ou d'aide dans vos démarches administratives, l'accueil est ouvert :

**de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
du lundi au vendredi.**

Une permanence est assurée le samedi et le dimanche matin.

## Les visites et les sorties

Vos proches ou amis sont les bienvenus dans l'établissement, et les espaces communs tels que les petits salons vous permettront d'accueillir vos proches en toute convivialité.

Chaque résident a la possibilité d'inviter des membres de sa famille ou des amis pour partager un repas moyennant une participation financière. Pour des questions de sécurité mais aussi d'organisation, il convient de limiter le nombre d'invités et d'informer l'établissement au moins une semaine à l'avance.

Si vous souhaitez vous absenter, nous vous remercions de bien vouloir en informer l'accueil de la résidence au plus tard la veille de votre départ.



## Accueil et admission

**L'accès à la Résidence est libre. Vous pouvez visiter vos proches à tout moment de la journée.**



**Un digicode vous permet de sortir et d'entrer en toute sécurité**

**Lors de l'admission vous devrez fournir les pièces suivantes :**

**La copie du livret de famille  
L'original de la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale (carte vitale)  
L'attestation de la caisse maladie  
L'original de la complémentaire Santé  
Une copie du jugement dans le cas de l'existence d'une protection juridique (tutelle ou curatelle par exemple),  
La photocopie de la feuille d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente  
La photocopie des relevés de retraites ou pension  
Un relevé d'identité bancaire  
La photocopie de la carte d'identité (en cours de validité)  
Les noms des personnes référentes (personne de confiance, nom du médecin traitant...)  
Le contrat obsèques (s'il existe) ou le nom et téléphone des pompes funèbres  
10 enveloppes de réexpédition  
Les médicaments à fournir :  
la dernière ordonnance de médicaments  
le traitement médicamenteux en cours pour toute la durée prévue de l'accueil lors d'un hébergement temporaire ou d'un accueil de jour**

L'admission est prononcée par le directeur après présentation :

D'un dossier administratif accompagné des pièces figurant dans l'encart à gauche.

D'un dossier médical à compléter par votre médecin traitant ou le service d'hospitalisation à remettre sous pli confidentiel.

Une visite de préadmission réalisée conjointement par le médecin coordonnateur et l'infirmier coordonnateur de l'établissement permet de valider l'adéquation entre les besoins du postulant et l'offre disponible dans l'établissement.

Toute personne envisageant une entrée en EHPAD peut visiter l'établissement en contactant le secrétariat du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

L'admission se fait en recherchant systématiquement le consentement libre et éclairé de la personne et en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

## L'admission

## Les frais de séjour



Une facture de vos frais de séjour vous sera remise en début de mois. Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, elle sera payable à l'accueil.

La Résidence est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale.

En moyenne, le coût mensuel en EHPAD à Boeschepe est de 2290 €. Ce prix ne prend pas en compte d'éventuelles aides financières dont vous pouvez bénéficier auprès de l'Etat, de la région, du département ou de la ville.

Pour le détail des tarifs, merci de vous rapprocher de l'agent d'accueil de 14h00 à 17h30.

## L'assurance



L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Cette assurance n'exonère pas le résident, au titre de sa responsabilité en dehors de l'établissement, pour les dommages dont il pourrait être la cause. Une assurance responsabilité civile individuelle peut être souscrite à l'entrée et une attestation fournie tous les ans à l'établissement.

**Les frais de séjour**

## Votre chambre

Vous avez la possibilité d'aménager votre espace avec des petits meubles, des objets, des photos personnelles, pour recréer au mieux votre "chez soi".

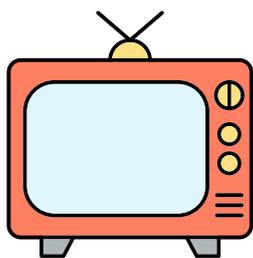
Chaque chambre est équipée de boutons d'appel de sécurité situés dans la salle de bain et à proximité du lit permettant de contacter le personnel soignant à tout moment du jour et de la nuit.

## Le téléphone et la télévision

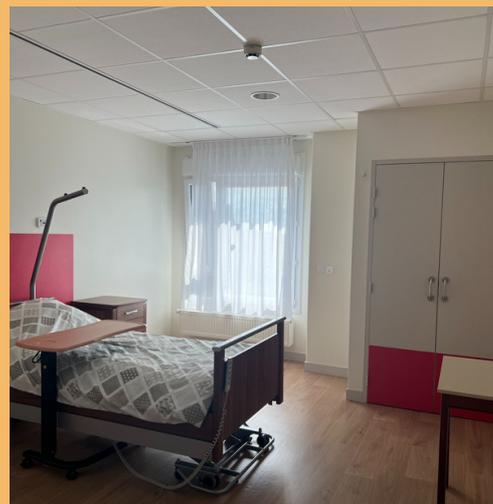
Vous pouvez disposer d'une ligne téléphonique personnelle équipée d'un renvoi d'appel en cas d'absence vers le standard de l'accueil.

Votre famille peut vous joindre directement au numéro qui vous est communiqué en début de séjour.

La chambre offre la possibilité d'installer votre téléviseur.



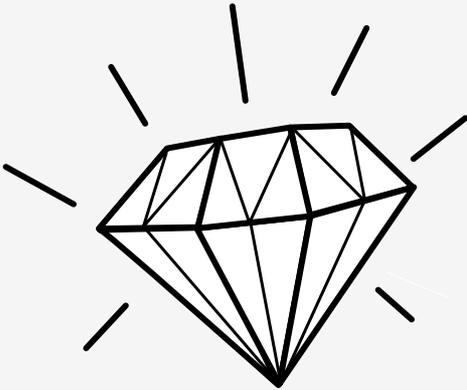
**Votre chambre**



## Les dépôts de valeur

Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels et disposer de vos revenus.

Toutefois, vous êtes invités à ne pas garder de sommes d'argent importantes, de titres ou objets de valeur dans votre chambre.



## Les pourboires et les dons

Le personnel est rémunéré pour vous proposer les meilleurs services.

Il lui est interdit de recevoir des pourboires.

Il s'exposerait à des sanctions s'il acceptait à titre de gratification des bijoux ou sommes d'argent.

**Renseignements  
pratiques**

## L'entretien

L'entretien de la Résidence est réalisé quotidiennement par un prestataire extérieur.

En cas de soucis technique, n'hésitez pas à en faire part au personnel ou directement à l'agent de maintenance qui saura vous venir en aide.



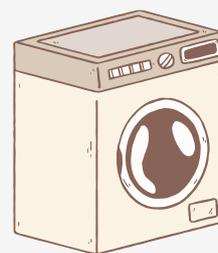
## Le courrier

Votre courrier et vos journaux sont distribués chaque matin dans votre chambre avant 10h00 du lundi au samedi.

Pour le départ de votre courrier, l'agent d'accueil se tient à votre disposition.

La levée est effectuée avant 9h00, du lundi au vendredi.

## Le linge



Le lavage, le repassage et les petits travaux de couture (uniquement ourlets et boutons) de vos vêtements sont assurés par les lingères de la maison.

La résidence s'occupe de marquer votre linge à l'aide d'étiquettes moyennant un forfait. Les draps sont fournis par la résidence.

La restitution de votre linge est assurée dans votre chambre une fois par semaine. Il est important de veiller à vous pourvoir d'une quantité suffisante de linge et au renouvellement régulier de celui-ci. Le réassort est à déposer à l'accueil ou auprès du personnel le week-end.

## Renseignements pratiques



**Merci aux Blouses roses pour leur investissement.**



Comme l'a écrit André Malraux :  
**« Il faut ajouter de la vie aux années, pas des années à la vie ».**

L'EHPAD accorde une place importante à la vie sociale et culturelle et souhaite développer des événements plus « contemporains » et en lien avec les générations accueillies.

Ainsi, chaque année des spectacles et des échanges sont planifiés afin de rompre avec le quotidien. L'animation est essentielle au maintien de la vie sociale dans l'établissement. Elle est l'affaire de tous les professionnels de l'établissement mais également des intervenants extérieurs comme les familles, les bénévoles et les partenaires.

L'établissement souhaite également développer davantage les prestations à destination des résidents et s'appuie sur le volontariat des équipes de l'établissement.

Des animations sont régulièrement proposées : ateliers jardinage de plantes aromatiques (les plantes sont ensuite utilisées en infusions ou en cuisine), ateliers pâtisserie (confection des crêpes, de gaufres...), ateliers épluchage pour la préparation de soupes...

L'objectif est de faire participer les résidents à la vie de l'établissement en leur permettant de retrouver ou garder des activités du quotidien, de maintenir leur autonomie par des gestes de la vie courante.

Les animations sont périodiquement renouvelées et adaptées en fonction des souhaits des résidents et de l'actualité locale.

La commission animation qui se réunit régulièrement permet de définir un programme annuel et de prévoir des animations pour les temps forts : barbecue, semaine bleue, Noël...

Chaque mois sont célébrées les fêtes d'anniversaire des résidents. L'équipe de cuisiniers confectionnent des gâteaux, ce qui permet de mettre à l'honneur les résidents concernés.



## Les animations

« La cuisine est « multisensorielle ». Elle s'adresse à l'œil, à la bouche, au nez, à l'oreille et à l'esprit... Aucun art ne possède cette complexité. »

Pierre Gagnaire

La restauration est une prestation phare dans l'établissement. Les repas sont préparés sur place par du personnel qualifié qui allie plaisir et santé. Les cuisiniers élaborent des menus équilibrés et adaptés à l'état de santé des résidents en tenant compte des goûts de chacun, dans le respect des normes d'hygiène. La cuisine proposée est traditionnelle et familiale.

Les cuisiniers développent des menus variés et proposent des textures adaptées aux besoins physiologiques des résidents tout en favorisant le plaisir de manger. Le repas doit rester un moment de plaisir et de convivialité surtout en maison de retraite.

Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre.



## La restauration



**Une commission restauration** se réunit régulièrement. C'est un lieu d'échanges et de propositions sur l'ensemble des éléments qui concernent le fonctionnement de la prestation restauration dans l'établissement : qualité du service, menus, fêtes, attentes des résidents... Cette commission associe des professionnels de l'établissement ainsi que des résidents.

Les officines des 2 villages  
Boeschepe et Godewaersvelde



La salle kiné



« **Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance évaluée, prise en compte et traitée.** » Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 art. L1110-5.

Les soins au sein de l'EHPAD sont assurés 24 heures sur 24, garantissant une continuité de la prise en charge. **Une infirmière est présente 7 jours sur 7 24 heures sur 24**, ce qui permet un encadrement de qualité et sécurisant.

L'EHPAD travaille en réseau avec les acteurs du territoire :

Concernant la pharmacie, l'EHPAD a conclu un partenariat avec les officines des 2 villages Boeschepe et Godewaersvelde afin d'assurer une bonne organisation dans le cadre du circuit du médicament et éviter tout dysfonctionnement.

Tous les autres professionnels de santé extérieurs à l'établissement pratiquent leur activité à titre libéral : Médecin traitant, kinésithérapeute, pédicure ...ou en consultations externes : (Radiologie, dentiste, consultations spécialisées...).

Les professionnels de santé extérieurs à l'établissement sont choisis par le résident ou ses proches.



**Les soins et le suivi médical** sont effectués par l'Infirmier coordonnateur, le service infirmier de la Résidence, votre médecin traitant, et le médecin coordonnateur. Ce dernier supervise la qualité et la permanence des soins. Il assure le lien entre l'équipe médicale et votre médecin traitant.

Concernant votre **votre bien être**, vous serez pris en charge par les aides-soignants, les aides-méxico-psychologiques et les agents hôteliers de la Résidence, qui veillent à assurer une aide à la toilette si nécessaire et/ou l'aide aux gestes de la vie quotidienne (aide au repas, déplacements...) et à préserver au maximum votre autonomie.

La Résidence a renforcé **ses partenariats** avec les équipes mobiles de soins palliatifs de la maison médicale Jean XXIII de Lille, avec l'équipe mobile psychiatrique de l'EPSM de Bailleul pour les usagers nécessitant un soutien psychologique, avec les équipes de l'association HANDIDENT qui ont accepté d'assurer les diagnostics bucco-dentaires des résidents avec appareillage si besoin, ou encore, avec les équipes d'opticien mobile pour les diagnostics visuels des usagers, avec appareillage en lunettes si besoin. L'établissement entretient d'étroites relations avec les établissements de santé environnants, notamment le Centre Hospitalier d'Hazebrouck, le Centre Hospitalier de Bailleul et le Centre Hospitalier d'Armentières qui sont contactés en cas d'urgence.



## Votre santé



**Notre corps est la barque qui nous portera jusqu'à l'autre rive de l'océan de la vie. Il faut en prendre soin.**

## Vos droits



### **Droit et libertés de la personne âgée**

L'établissement s'engage à respecter les droits et libertés de chaque personne âgée, dépendante ou non, par l'observation d'une charte dont l'objectif est de reconnaître la dignité des personnes âgées.

### **Le consentement libre et éclairé**

#### **Les droits civiques**

Votre vie civique est favorisée. Le personnel de l'établissement vous propose de vous accompagner pour voter si vos proches ne peuvent le faire.

#### **La liberté de culte**

#### **Désignation d'une personne de confiance et directives anticipées**

#### **Respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

## **Le respect et le civisme**

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie en collectivité supposent notamment un comportement courtois de nature à rendre la vie plus agréable : politesse et convivialité sont des règles indispensables à la vie de la résidence.



## Le Conseil d'Administration

Il s'agit d'une instance décisionnelle présidée chaque année par le Maire de chacune des 2 communes (Boeschèpe et Godewaersvelde). Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.

## Le Conseil de la Vie Sociale

Le CVS est une instance consultative. Le nombre de membres n'est pas fixé par la loi. Au moment de la constitution du conseil de la vie sociale, l'Ehpad fixe le nombre et la répartition des membres titulaires et suppléants de ce conseil. Il doit comporter à minima des représentants des résidents, des représentants des familles ou des représentants légaux, un représentant du personnel et un représentant de l'organisme gestionnaire (du Conseil d'Administration). La présidence est assurée par un représentant des résidents.

Pour ce qui concerne la Résidence, il a été fait le choix par les résidents et leurs proches de réunir systématiquement un CVS élargi. Il a également été décidé de réunir le CVS 4 fois par an a minima.



**Luc VAN INGHELANDT**  
**Maire de Boeschepe**



**Antoine VERMEULEN**  
**Maire de Godewaersvelde**

**Les instances consultatives**

Une question ?



## Les contacts

Si vous avez des questions, ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

### Adresse postale

101 Chemin des Loups  
59299 Boeschepe

### Téléphone

03.28.50.59.00

### Adresse mail

accueil@ehpad-leclosdumoulin.fr



Suivez-nous sur Facebook  
Ehpad Le Clos du Moulin

### Médiation

Toute personne (ou sa famille ou son représentant légal), accueillie dans un établissement, peut faire appel, en cas de litige non résolu au sein du service ou de l'établissement, à une personne qualifiée, choisie dans une liste établie par le représentant de l'Etat. Cette liste est affichée dans l'établissement (Loi 2002-2 ; article L331-5 du code de l'action sociale et des familles).



MAIA  
Flandre Lys



Point focal régional ARS: 03.62.72.77.77  
ars-hdf-signal@ars.sante.fr



ALMA Nord-Pas-de-Calais : 3977

Personne qualifiée Flandre Intérieure

Jean-Pierre GUFFROY

Mail : jpguffroy@free.fr Tél : 06.65.74.44.98

**Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.**

# La Charte des droits et libertés de la personne accueillie

**Choix de vie :** Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

**Cadre de vie :** Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins et attentes.

**Vie sociale et culturelles :** Toute personne âgée dépendante conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

**Présence et rôle des proches :** Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes

**Patrimoine et revenus :** Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

**Liberté d'expression et liberté de conscience :** Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités associatives, politiques, religieuses ou philosophiques de son choix.

**Préservation de l'autonomie :** La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

**Droits aux soins :** Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

**Qualification des intervenants :** Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

**Respect de la fin de vie :** Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

**La recherche : une priorité et un devoir** - La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité. C'est aussi un devoir.

**Exercice des droits et protection juridique de la personne** - Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

**L'information :** L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Au plaisir de vous accueillir !



**A très bientôt !**

---